

MEDIA RELEASE

Communiqué

Le CNC met sur pied un comité consultatif sur les normes comptables pour les entreprises à capital fermé

TORONTO, le 7 avril 2010 – Des bénévoles de partout au Canada siégeront à un nouveau comité qui conseillera le Conseil des normes comptables (CNC) au sujet des modifications éventuelles à apporter aux normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Canada. Le Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé constitue un vaste échantillon représentatif des parties prenantes touchées par les nouvelles normes, et comprend donc des utilisateurs et des préparateurs d'états financiers ainsi que des professionnels de la comptabilité.

En décembre 2009, le CNC a publié de nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé. Ces entreprises ont la possibilité d'adopter soit ces nouvelles normes proprement canadiennes, élaborées expressément pour les entreprises à capital fermé, soit les Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces ensembles de normes devront être appliqués pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, mais l'adoption anticipée est permise et un certain nombre d'entreprises en profitent pour adopter les nouvelles normes canadiennes dès à présent.

Les membres du Comité conseilleront le CNC sur les améliorations à apporter aux normes et sur d'autres questions à traiter, ainsi que sur des questions soulevées dans la pratique qui pourraient nécessiter l'élaboration d'indications de mise en œuvre. On s'attend à ce que le Comité joue un rôle important dans l'évolution de ces normes en s'assurant qu'elles demeurent en adéquation avec les besoins dynamiques et changeants des entreprises à capital fermé du Canada.

«Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux nombreuses personnes compétentes qui ont offert de partager leur expertise et leur connaissance pratique de ce secteur clé de l'économie canadienne», déclare Brian Drayton, président du Comité et membre du CNC. «Grâce à l'expertise et aux connaissances des membres du Comité consultatif, le CNC pourra s'assurer que les normes évoluent de manière à répondre aux besoins du secteur privé.»

-30-

Pour de plus amples informations ou pour obtenir une entrevue, veuillez communiquer avec :

Lisa Pretty, responsable des communications, Normalisation

416-204-3482

Lisa.Pretty@cica.ca

Le **Conseil des normes comptables** établit les normes de comptabilité et d'information financière qu'utilisent les sociétés canadiennes et les organismes sans but lucratif. Il participe à l'élaboration de normes comptables acceptées internationalement. Le Conseil adopte ses normes de comptabilité et d'information financière à l'issue d'un vaste processus de

consultation des organisations et des personnes qui s'intéressent aux normes ou qui sont touchées par ces dernières. Les normes contribuent à faciliter la prise de décisions par une amélioration constante de la qualité de l'information financière et des autres types d'information qui rendent compte de la performance organisationnelle des entités canadiennes.

www.cnccanada.org